

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le premier octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de treize sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GONET Michel, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, MARTIN David, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Marilyne, THERON Andrée.

Etait excusé : M. CUVELIER Bernard

Etait représenté : M. RIBIER Nicolas

Secrétaire de séance : M. RIBIER Jean-Charles

Date de la convocation : 26 septembre 2015

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Chantal ROCHELOIS. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

53-2015 CHOIX DES CANDELABRES LOTISSEMENT RUE COPIN

Madame le Maire présente les travaux d'alimentation électrique à l'intérieur du lotissement tels que prévus dans le cadre d'aménagement de la SEAU, soit l'équipement de dix lots sur la base de 700€ par lot. Ce montant est globalisé dans le plan de financement de la SEAU. Le conseil valide cette proposition.

Madame le Maire propose deux choix de candélabres pour le lotissement rue Copin :

- les candélabres mat acier galva, cylindro-conique, COMATALEC-Falco 45 watts, identiques à ceux de la route de Souvigny, pour un montant à charge de la commune de 8 715 € les quatre,

- les candélabres à LED, mat acier galva « COMATALE-YOA », 26 watts pour un montant à charge de la commune de 9 749 € les quatre, avec une moindre consommation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir les candélabres COMATALEC-YOA par neuf voix pour (trois voix pour les candélabres COMATALEC-Falco, deux abstentions).

54-2015 DENOMINATION RUE COPIN

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la SEAU de nommer l'impasse réalisée au niveau du lotissement. Après discussion, Madame le Maire propose la dénomination « Clos Montpérourx ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer « Clos Montpérourx » l'impasse du lotissement.

55-2015 APPEL D'OFFRES MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION ANCIENNE CANTINE

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions réalisées par l'Agence technique départementale de l'Allier concernant la réhabilitation de l'ancienne cantine.

Il est proposé de démolir le garage, l'ancienne cantine serait réhabilitée et une construction nouvelle y serait adossée. La circulation piétonne serait possible entre la place de l'église et la Grande Rue.

Le projet permettrait l'implantation :

- d'une bibliothèque/médiathèque (environ 48 m²)
- d'un espace informatique (environ 33 m²)
- d'un espace associatif avec stockage (environ 25 et 15 m²)

Une demande de réserve parlementaire a été sollicitée auprès de M. le Député. Madame le Maire propose de lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer l'appel d'offres pour la réhabilitation de l'ancienne cantine.

56-2015 CCAB RELEVES TOPOGRAPHIQUES

Madame le Maire informe le Conseil qu'à l'issue de la procédure de consultation, le bureau d'études Réalités est retenu pour un montant de 9680 euros HT.

Madame le Maire précise que le maître d'œuvre est venu voir les travaux à réaliser. Une première réunion de travail a permis de préciser les attentes de la municipalité sur l'aménagement à prévoir (préservation du caractère rural, être attentif aux usages (passages piétons, stationnement...)).

En l'absence des relevés topographiques nécessaires, Madame le Maire propose d'engager une consultation permettant la réalisation desdits relevés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer une consultation concernant la réalisation de relevés topographiques.

57-2015 ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

L'article L 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Après avoir rappelé l'engagement de la commune de Cressanges dans une démarche de mise en accessibilité de ses équipements et espaces publics, le diagnostic réalisé en 2009 et les différents aménagements réalisés sont présentés. Une délégation de l'APF a visité la commune le 25 septembre et a émis des avis.

En conséquence, pour finaliser la mise en accessibilité, il est proposé au Conseil municipal d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la période 2015-2024.

Après avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à déposer la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

58-2015 FORMATION AGENTS

Madame le Maire expose les obligations de la commune en termes de formation vis-à-vis des agents recrutés en contrat emploi avenir.

Deux agents souhaitent préparer le CAP petite enfance par le CNED.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accompagner les agents concernés dans leurs démarches de formation.

59-2015 VENTE LAVEUSE

Madame le Maire rappelle que la commune avait fait l'acquisition d'une laveuse pour le centre socioculturel celle-ci n'étant pas adaptée aux locaux il avait été validé en conseil la vente de cette dernière.

La mairie de Châtel-de-Neuvre souhaitant l'acquérir, Madame le Maire propose de la vendre 1000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre la laveuse à la mairie de Châtel-de-Neuvre pour 1 000 €.

60-2015 CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la photocopieuse de la mairie a été changée car l'ancienne présentait différents dysfonctionnements.

La location est de 270 € HT (au lieu de 303.67 HT pour l'ancienne) et la maintenance de 5 € les 1000 copies en noir et blanc (9.15 € anciennement) et de 50 € les 1000 copies couleurs (anciennement 85 €).

Le Conseil municipal approuve ce changement.

61-2015 SUBVENTION DDEN

Madame DUMONT Madeleine, Présidente des DDEN du Montet, sollicite une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 50 euros aux DDEN du Montet.

62-2015 EVOLUTION INTERCOMMUNALITE

Madame le Maire explique à l'assemblée que la loi Notre, nouvelle organisation territoriale de la République, a été promulguée le 7 août 2015.

Cette loi confie de nouvelles compétences, aux collectivités territoriales et aux régions et elle vise à renforcer les intercommunalités.

Celles-ci seront redessinées en tenant compte du nombre d'habitants, de la densité de population et des bassins de vie.

La définition du schéma départemental de coopération intercommunale est reportée au 31/03/2016.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des évolutions en matières d'intercommunalité prévue par la loi, échange sur les possibilités de regroupement autour de Bocage Sud.

63-2015 QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire annonce à l'assemblée que la boulangerie sera fermée jusqu'à la vente du fonds. Un dépôt de pain aura lieu à l'épicerie.

Monsieur Damien CLUZEL fait part à l'assemblée qu'une haie appartenant à la commune a été taillée rue des Maltraits.

Madame le Maire précise qu'un état des lieux des routes a été réalisé par l'ATDA.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a pris contact avec la section ferronnerie d'art du lycée Jean Monnet pour faire réaliser un support permettant d'installer l'icône Saint-Julien dans l'église. Le lycée doit faire une proposition.

Monsieur Damien CLUZEL signale, qu'à ce jour, qu'il n'a reçu aucun compte-rendu de réunions de chantier.

Madame le Maire informe l'assemblée que les jeux de l'école primaire ont été restaurés.

Les membres du CCAS se réuniront le lundi 12 octobre 2015 à 20h, et une réunion de la commission vie associative se tiendra le mercredi 21 octobre 2015 à 20h00.

Séance levée à 22h30.